



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2026

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE TRÉSORIÈRE
PAR INTÉRIM ET DIRECTRICE GÉNÉRALE :**

Que conformément aux articles 501 et 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle général de perception des taxes pour l'année 2026 de la Ville de Rivière-Rouge est complété et a été déposé à mon bureau le 23 janvier 2026 et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 2^e JOUR D'AVRIL 2026

La trésorière par intérim et directrice générale,



Martine Vézina